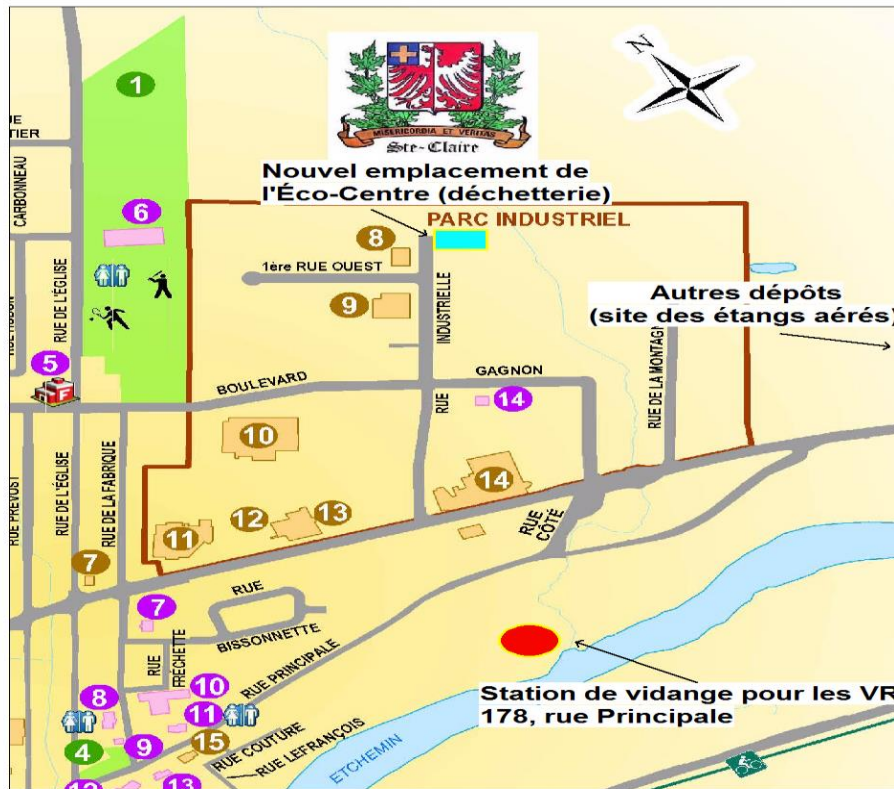


Éco-Centre (déchetterie municipale)

Bienvenue à votre nouvel Éco-Centre localisé au bout de la rue Industrielle. Le site sera ouvert à partir du 18 avril jusqu'au 28 novembre 2015, les mercredis de 8h00 à 12h00 et les samedis de 8h00 à 16h00.



À l'Éco-Centre, il est possible de disposer des résidus domestiques dangereux (RDD), des piles domestiques (alcalines, carbone-zinc et rechargeables) ainsi que des résidus de peinture de façon à éviter que ces produits toxiques soient éliminés au lieu d'enfouissement sanitaire situé à Armagh.

Lorsque vous apporterez des résidus domestiques dangereux (RDD), des piles domestiques et des résidus de peinture, vous devez obligatoirement remettre *vos contenants* au préposé qui sera sur place, et ce, peu importe la quantité qu'il reste à l'intérieur.

Tous les produits apportés devront être exclusivement de provenance résidentielle et se trouver dans les contenants d'origine de 4,5 litres et moins pour les RDD. Les résidus domestiques dangereux (RDD), les piles et les résidus de peinture qui sont acceptés et ceux qui sont refusés apparaissent ci-dessous.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ACCEPTÉS

Acétone, adhésifs, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, antigel, aérosols, colle, cire, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégèle serrure, dégraissant, détacheur à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et à lampe, huiles minérales et végétales, huiles usées (moteur, transmission et autres), lubrifiants, méthanol, naphte, poli, polyfilla, protecteurs (cuir, suède, vinyle), résine liquide, scellant à silicone, séparateur de tapisserie, teinture à souliers, térébenthine, toluène.
--

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) REFUSÉS
--

Acides, bases, oxydants, huiles BPC, pesticides et insecticides, tout produit non identifié par une étiquette lisible.
--

PILES DOMESTIQUES ACCEPTÉES

Piles rechargeables (pour jouets, outils, téléphones sans fil et cellulaires, ordinateurs portables, caméscopes), piles alcalines (ex : AA, AAA, C, D, 9 volts, etc..), piles carbone-zinc.

Les piles non rechargeables (A, AA, C, D, etc.) sont acceptées à l'édifice municipal sis au 135, rue Principale.
--

PILES REFUSÉES

Batteries d'automobiles et de tout autre véhicule motorisé, batteries de provenance industrielle.

Faites ramasser gratuitement votre vieux frigo ou congélateur qui consomme jusqu'à 4,8 fois plus d'énergie qu'un appareil neuf homologué ENERGY STAR. L'appareil sera recyclé à 95%. Pour vous remercier, Hydro-Québec vous fera parvenir un chèque de 30 \$. Composez le 1 888 525-0930 ou visitez le site Internet au www.recyc-frigo.com.

Peintures acceptées dans le cadre du programme d'Éco-peinture	
Produits acceptés	Produits non acceptés
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Peintures vendues: <ul style="list-style-type: none"> • soit dans les commerces de détail (contenants de 100 ml et plus) • soit dans les commerces de gros (contenants de moins de 170 litres pour fin architecturale seulement). ➤ Liste, non exhaustive, des catégories de peinture visées : <ul style="list-style-type: none"> • apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre) • peintures à métal ou antirouille • peinture aluminium • teintures • vernis • laques • produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont les scellants acryliques pour entrées d'autos) • peintures de signalisation (celles disponibles dans des commerces de détail) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Peintures conçues pour usage artistique ➤ Apprêts et peintures pour usage industriel : <ul style="list-style-type: none"> • utilisés à l'intérieur d'un processus de fabrication ou dans des usines • à séchage rapide et à 1 ou 2 composantes, utilisés à l'intérieur d'un processus de fabrication, dans des usines, ou pour peindre des véhicules, en usine ou dans des ateliers de peinture (garages, carrossiers, concessionnaires de véhicules, etc.) • contenant des pesticides • antisalissures ➤ Peintures de signalisation (achetées dans des commerces de gros) ➤ Solvants et diluants ➤ Adhésifs ➤ Goudrons et scellants à base de goudron ➤ Stucco

Les produits apportés faisant partie des catégories suivantes "**RDD REFUSÉS, PILES REFUSÉES ET PEINTURES NON ACCEPTÉES**" seront remis au citoyen par le préposé qui travaille à la déchetterie.

LAMPES FLUOCOMPACTES À LA DÉCHETTERIE

Produits acceptés et refusés

Lampes recyclables

Déposer les lampes fluocompactes et les tubes fluorescents dans le bac de récupération RecycFluo.

Dans le cas des tubes fluorescents de quatre pieds et de huit pieds, on vous recommande de les retourner au détaillant dans leur emballage original. Informez-vous auprès de votre détaillant ou de votre municipalité.

Ampoules non récupérées

Ampoules à filament (à incandescence et halogène).

BONBONNES DE PROPANE

Il est aussi possible de disposer de vos bonbonnes de propane (1, 5, 10, 20, 30, 40, 60 et 100 livres) pour les récupérer et surtout, les valoriser pour leur redonner un cycle additionnel de vie de 10 ans.

Vous devrez obligatoirement remettre vos bonbonnes de propane au préposé sur place afin que celui-ci entrepose lesdites bonbonnes de propane de façon sécuritaire.

Veillez prendre note que l'Éco-Centre est à l'usage des particuliers seulement, les entrepreneurs et les commerces sont exclus de ce service.

Autres Dépôts (235, route Bégin)

Les herbes, les branches et la pelouse sont acceptées sur ce site.

Station de vidange des véhicules récréatifs (178, rue Principale)

Vous pouvez disposer des eaux usées de votre véhicule récréatif à cet endroit.

Ressourcerie Bellechasse (418-642-5627)

Communiquez directement avec la Ressourcerie afin de fixer un rendez-vous pour la cueillette de vos articles ménagers, matelas, meubles, etc.